



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4393

Lyon 4è - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé consentie par la Ville de Lyon à l'association de jardin partagé « Jardin sur cour » relative à la mise à disposition d'un terrain sis 28, rue Denfert Rochereau-EI : 04 035

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4393 - LYON 4E - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION DE JARDIN PARTAGE « JARDIN SUR COUR » RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SIS 28, RUE DENFERT ROCHEREAU-EI : 04 035 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est locataire auprès de la SACVL depuis le 15 septembre 2009 d'un équipement associatif situé 28, rue Denfert Rochereau à Lyon 4^{ème}, dénommé Maison des Associations, composé d'un bâtiment principal, d'un terrain de proximité ainsi que d'une cour d'une surface de 325 m², sur la parcelle AN201 et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 04 035.

En 2012, l'association « Jardin sur cour », constituée par un groupe d'habitants du quartier, a sollicité la Ville de Lyon pour la réalisation d'un jardin partagé dans la cour précitée. Une convention d'occupation temporaire a été signée le 16 novembre 2012 autorisant cette mise à disposition à titre gratuit.

Cet espace de proximité à usage de jardin partagé a pour objet de donner aux habitants du quartier la possibilité de se retrouver autour de projets collectifs et de contribuer à la dynamisation du quartier. La gestion commune de cet espace permet de renforcer le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage ou autres participant à l'embellissement du quartier et permettant à chacun de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective.

Aujourd'hui, la convention arrivant à son terme et compte tenu de l'intérêt général et local de l'association « Jardin sur cour », il est proposé de la renouveler à compter de sa signature aux conditions suivantes :

- Surface concernée : 325 m²,
- Durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction,
- Occupation à titre gratuit -hormis les charges liées à son occupation-.

A titre d'information, la valeur locative annuelle de l'espace correspondant à cette mise à disposition est estimée à 1 625 € pour l'année 2018

Vu la délibération 2012/4872 du conseil municipal du 22 octobre 2012 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit établie entre la Ville de Lyon et l'association « Jardin sur cour » concernant la mise à disposition d'une cour jouxtant la Maison des Associations du 4^{ème} arrondissement sise 28, rue Denfert Rochereau, à compter de sa signature, est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Dounia BESSON